

Edmond de Rothschild

Geo Energies

(EdR Geo Energies)

Ex Geo Energies

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE



PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

| | |
|---|--|
| <u>Dénomination</u> | : Edmond de Rothschild Geo Energies |
| <u>Forme juridique</u> | : Fonds Commun de Placement de droit français |
| <u>Société de gestion</u> | : EdRIM GESTION |
| <u>Délégué de la gestion administrative</u> | : EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE |
| <u>Délégué de la gestion comptable</u> | : CACEIS FASTNET |
| <u>Durée d'existence prévue</u> | : 99 ans |
| <u>Dépositaire</u> | : LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE |
| <u>Commissaire aux Comptes</u> | : CABINET DIDIER KLING & ASSOCIES |
| <u>Commercialisateur</u> | : EdRIM SOLUTIONS |

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- **Classification :**
Actions internationales.
- **OPCVM d'OPCVM :**
Plus de 50 % de l'actif net.
- **Objectif de gestion :**
Le Fonds est investi en gestions actions. Il vise une performance en ligne avec celle des sociétés exposées directement ou indirectement au secteur des matières premières et de l'énergie. Le risque sera réduit grâce à la diversification du portefeuille sur une majorité de grands titres internationaux à large marché qui ont, à long terme, un excellent comportement boursier et une grande pérennité. Le fonds est un fonds sectoriel.
- **Indicateur de référence :**
Indice composé à 60% de l'indice MSCI World Energy et à 40% de l'indice MSCI World Metals and Mining. Ces deux indices sont calculés et publiés chaque jour par Morgan Stanley Capital International sur son site internet <http://www.msicbarra.com> ou sur les principaux fournisseurs d'information financière : Reuter ou Bloomberg (page MSCI). Ils représentent respectivement la performance des secteurs de l'énergie et des sociétés minières dans le monde ; ils sont pondérés par la capitalisation boursière des sociétés et calculés en dollars américains. Le MSCI World Energy est calculé depuis décembre 1994 et le MSCI World Metals and Mining depuis décembre 1998.
- **Stratégie d'investissement :**
Stratégies utilisées :
Le Fonds est géré en parts d'OPCVM, eux-mêmes investis en actions et produits de taux. Ce fonds détiendra essentiellement des investissements représentatifs de sociétés de recherche, d'exploitation, de transformation et de distribution de ressources naturelles et d'énergie. Les produits de taux à hauteur d'un maximum de 40 % de l'actif net du fonds seront des OPCVM investis dans des portefeuilles d'obligations dont la notation moyenne est comprise entre AAA et BB (notation Standard and Poor's ou équivalent).

Le principal critère de sélection des OPCVM utilisés sera la qualité de la gestion, abordée par des critères quantitatifs (étude de performance, risque, corrélations) et qualitatifs (historique et compétence des équipes de gestion, stabilité de la structure de gestion, adaptation du processus à l'objectif de gestion, etc...).

La trésorerie sera gérée via des OPCVM monétaires, des opérations de prise en pension ou des titres de créance négociables. Des opérations de prise en pension par référence au Code Monétaire et Financier pourront être réalisées jusqu'à 35% de l'actif net du fonds à des fins de gestion de trésorerie.

Sur les actifs :

- *actions :*
Néant. Le fonds ne réalisera pas d'investissement direct en actions, mais sera bien exposé, indirectement via la détention de parts d'OPCVM actions, sur cette classe d'actifs.
- *titres de créance et instruments du marché monétaire :*
Ils seront utilisés pour la gestion de trésorerie et pour la réalisation de l'objectif de gestion. Le fonds ne réalisera pas d'investissement direct autre qu'accessoire en titres de créances, émis par des états membres de l'OCDE, mais sera bien exposé de manière substantielle, indirectement via la détention de parts d'OPCVM de taux, sur cette classe d'actifs.
- *actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement :*
Le Fonds est un OPCVM conforme à la directive 85/611/C.E.E. modifiée Il pourra investir dans les limites réglementaires de 100 % en parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés monétaires ou obligataires ou actions. Ces OPCVM pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée. Le Fonds ne pourra pas investir plus de 20 % de son actif net dans un même OPCVM
 - les OPCVM actions :
Les OPCVM actions utilisés représenteront à tout moment au moins 60% de l'actif net du fonds. Ils pourront être investis sur toutes zones géographiques et tous styles de gestion. La répartition entre les différents supports d'investissement sera définie en fonction des anticipations de la société de gestion quant aux différents marchés.
 - les OPCVM obligations :
Les OPCVM obligations ne pourront être utilisés qu'à titre minoritaire, pour moins de 40 % de l'actif net du fonds.
La part « haut rendement » de ce portefeuille de valeurs de taux ne pourra pas excéder 20 % de l'actif net du fonds.
- *instruments dérivés :*
Le Fonds pourra intervenir sur les marchés financiers à terme réglementés français et étrangers et effectuer des opérations de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif net.
Le gérant :
 - interviendra sur le risque de change. Il utilisera des swaps et forwards de change. Ces instruments viseront à couvrir le risque de change.
 - pourra reconstituer une exposition ou couverture synthétique au maximum égale à 100% de l'actif net, et ce, par rapport à des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. Les instruments dérivés utilisés seront des contrats futurs.
- *dépôts :*
Néant.
- *emprunts d'espèces :*
Le fonds utilisera pour la gestion de trésorerie la possibilité de recourir à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.
- *opérations d'acquisition et cession temporaires de titre :*
Des opérations de prise en pension de titres par référence au Code Monétaire et Financier pourront être réalisées jusqu'à 35 % de l'actif net du Fonds à des fins de gestion de trésorerie.

➤ **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du groupe EDMOND DE ROTHSCHILD, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de taux :

La valeur d'un actif ou d'un portefeuille d'actifs diminue lors d'une hausse des taux et réciproquement. Le risque de taux d'un portefeuille est mesuré par sa sensibilité : elle évalue dans quelle proportion la valeur du portefeuille augmente en cas de baisse des taux ou chute en cas de hausse.

Le risque de taux demeurera marginal dans le portefeuille

Risque de change :

Un placement en devises autre que la devise de comptabilisation ou de référence implique un risque de change. Le risque de change contre euro sera couvert sur tous les sous-jacents dont la devise de comptabilité est autre que l'euro. Toutefois, il est rappelé que les cours des ressources naturelles et de l'énergie sont exprimées à plus de 95 % en dollars américains.

Risque sectoriel :

Le fonds présente un risque sectoriel puisqu'il est dédié à hauteur d'au moins 60 % à des investissements représentatifs de société de recherche, d'exploitation, de transformation, de distribution et de ressources naturelles et d'énergie.

Ces sociétés peuvent être exposées à des fluctuations de cycles d'activité et de capacité.

Le recours à hauteur du maximum de 40 % des actifs du fonds à des OPCVM obligataires, vise à réduire, en cas de besoin, l'amplitude de ces effets de cycles.

Risque actions :

La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. La valeur des investissements en actions et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi dans une action.

Le risque actions pourra concerner de 60 % à 100 % du portefeuille. Le niveau d'exposition du portefeuille au risque actions sera défini par la société de gestion en fonction de ses anticipations.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

➤ **Garantie ou protection :**

Néant

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Parts C : Tous souscripteurs.

Parts E : Tous souscripteurs (plus particulièrement commercialisées par des distributeurs sélectionnés par la Société de Gestion).

Parts I : Tous souscripteurs.

Les parts de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act 1933).

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce FCP.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

➤ Frais et commissions :

- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

| Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats | Assiette | Taux barème | |
|---|------------------------------------|---------------|---------------|
| | | Partis C et E | Partis I |
| Commission de souscription non acquise au FCP | Valeur Liquidative x Nbre de parts | 4,5 % maximum | 4,5 % maximum |
| Commission de souscription acquise au FCP | | Néant | Néant |
| Commission de rachat non acquise au FCP | Valeur Liquidative x Nbre de parts | Néant | |
| Commission de rachat acquise au FCP | | Néant | |

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtages, taxes locales, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- une commission de surperformance.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

| Frais facturés à l'OPCVM | Assiette | Taux barème | | |
|---|--|---|--------------------|---------------------|
| | | Partis C | Partis E | Partis I |
| Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement) | Actif net du FCP | 2,00 % TTC* maximum | 2.80% TTC* maximum | 1,10 % TTC* maximum |
| Commission de surperformance | Actif net du FCP | Néant | | Néant |
| Prestataires percevant des commissions de mouvement : Le dépositaire : entre 0 % et 50% La Société de Gestion : entre 50% et 100% | Montant de la transaction sur un OPCVM | <i>Sur les transactions :</i> - néant pour les OPCVM du Groupe Edmond de Rothschild - 0,10% + TVA pour les OPCVM externes (mini : 25 € + TVA sur les OPC français, 220 € TVA sur les OPC étrangers), <i>Encaissement de coupons étrangers : 5% + TVA</i> | | |

* TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

Dans la mesure où de façon exceptionnelle un sous-conservateur, pour une opération particulière, serait amené à prélever une commission de mouvement non prévue dans les modalités ci-dessus, la description de l'opération et des commissions de mouvement facturées sera renseignée dans le rapport de gestion de l'OPCVM.

- Procédure de choix des intermédiaires :

Le gérant choisit des intermédiaires qui figurent obligatoirement sur la liste des intermédiaires retenus par la société de gestion dans le cadre des procédures du groupe LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE. Cette liste est établie sur la base de critères objectifs prenant notamment en compte la qualité des services rendus et les conditions tarifaires appliquées.

- Modalités de calcul et de partage de la rémunération sur les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que sur toute opération équivalente en droit étranger :

Les opérations de pensions livrées sont réalisées par l'intermédiaire de LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE dans les conditions de marché applicables au moment de leur conclusion.

La rémunération des pensions livrées est intégralement acquise au FCP.

➤ **Régime fiscal :**

Les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.

Ainsi, les gains ou les pertes réalisés lors du rachat des parts du FCP (ou lors de la dissolution des fonds) constituent des plus-values soumises au régime des plus-values sur valeurs mobilières applicables à chaque porteur suivant sa situation propre (pays de résidence, personne physique ou morale, lieu de souscription...). Ces plus-values peuvent faire l'objet de retenue à la source si le porteur ne réside pas fiscalement en France. Par ailleurs, les plus-values latentes peuvent dans certains cas faire l'objet d'une imposition. Enfin, il est indiqué au porteur que le FCP est un OPCVM de capitalisation ne comportant pas de distribution de dividendes.

En cas de doute sur sa situation fiscale, le porteur est invité à se rapprocher d'un conseiller fiscal pour connaître le traitement fiscal spécifique qui lui sera applicable avant la souscription de toute part du FCP

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

➤ **Conditions de souscription et de rachat :**

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours avant 11 heures auprès de LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées, en millièmes de part, sur la base de la valeur liquidative datée du jour même et calculée le jour ouvré suivant.

Le passage d'une catégorie de parts à une autre est considéré fiscalement comme une opération de rachat suivie d'une nouvelle souscription. En conséquence, le régime fiscal applicable à chaque souscripteur dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du souscripteur et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. En cas de doute, il est recommandé à tout souscripteur de s'adresser à son conseiller afin de connaître le régime fiscal lui étant applicable.

- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

- Lieu et mode de publication de la valeur liquidative :

EdRIM Gestion

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08.

Site internet : www.edrim.fr

E-mail : edrim_information@lcf.fr

- **Date de clôture de l'exercice :**
Dernier jour de bourse ouvert du mois de mars.
- **Affectation des revenus :**
Capitalisation.
- **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**
Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.).
- **Devise de libellé des parts ou actions :**
Euro.

| Type de Parts | Code ISIN | Affectation du résultat | Devise | Frais de Gestion | Montant minimum initial de souscription | Souscripteurs concernés |
|---------------|--------------|-------------------------|--------|------------------|---|-------------------------|
| Parts C | FR0010127522 | Capitalisation | Euro | 2,00 % TTC | 1 part | Tous souscripteurs |
| Parts E | FR0010899021 | Capitalisation | Euro | 2.80% | 1 part | Tous souscripteurs |
| Parts I | FR0010137653 | Capitalisation | Euro | 1,10 % TTC | 500 parts | Tous souscripteurs |

- **Date de création :**
Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 29 octobre 2004. Il a été créé le 22 novembre 2004.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

EdRIM SOLUTIONS

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS

Téléphone : 00 33 1 40 17 27 04

e-mail: edrim_information@lcf.fr

Télécopie : 00 33 1 40 17 23 67

Site internet : www.edrim.fr

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS sont à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société.

Date de publication du prospectus : 31 août 2011

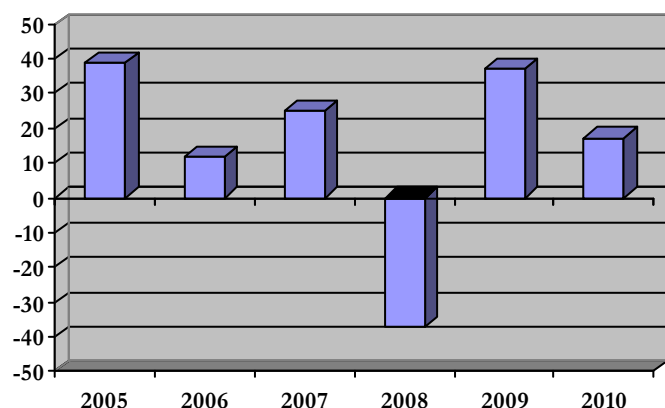
Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie contiendra des renseignements statistiques sur les performances du FCP, sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

PERFORMANCES DU FCP AU 31 DECEMBRE 2010 - PARTS C
LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO

PERFORMANCES ANNUELLES

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

| Performances annualisées | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|---|-------------|--------------|--------------|
| OPCVM | 17,24% | 0,26% | 7,09% |
| 60% MSCI World Energy 40% MSCI World Metals & Mining | 14,62% | -3,73% | 7,91% |

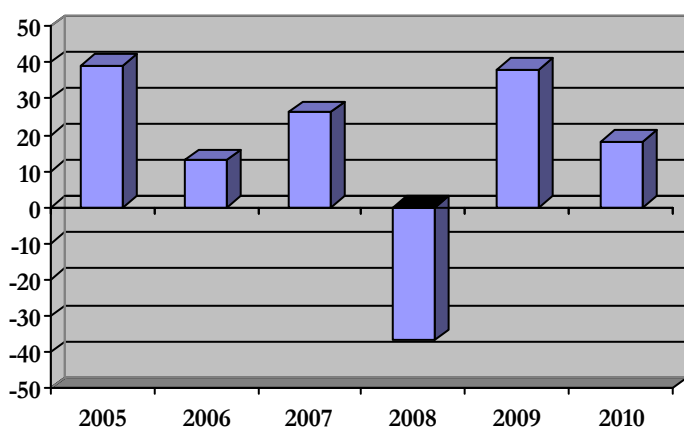
AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES DU FCP AU 31 DECEMBRE 2010 - PARTS E
LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO

Les données sur ces parts ne sont pas encore disponibles

PERFORMANCES DU FCP AU 31 DECEMBRE 2010 - PARTS I
LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO

PERFORMANCES ANNUELLES

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

| Performances annualisées | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|---|-------------|--------------|--------------|
| OPCVM | 18,31% | 1,10% | 8,05% |
| 60% MSCI World Energy 40% MSCI World Metals & Mining | 14,62% | -3,73% | 7,91% |

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS 31 MARS 2011 - PARTS C

| | | |
|---|--------------|--------|
| Frais de fonctionnement et de gestion | 2,00% | |
| Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement | 0,96% | |
| Ce coût se détermine à partir : | | |
| des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement | | 1,27% |
| déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur | | -0,31% |
| Autres frais facturés à l'OPCVM | 0,27% | |
| Ces autres frais se décomposent en : | | |
| commission de surperformance | | - |
| commissions de mouvement | | 0,27% |
| Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos | 3,23% | |

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS 31 MARS 2011 - PARTS I

| | | |
|---|--------------|--------|
| Frais de fonctionnement et de gestion | 1,10% | |
| Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement | 0,96% | |
| Ce coût se détermine à partir : | | |
| des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement | | 1,27% |
| déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur | | -0,31% |
| Autres frais facturés à l'OPCVM | 0,27% | |
| Ces autres frais se décomposent en : | | |
| commission de surperformance | | - |
| commissions de mouvement | | 0,27% |
| Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos | 2,33% | |

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille :

Sans objet au regard de la classification du FCP.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

| Classes d'actifs | Transactions |
|---------------------------|---------------------|
| Pensions livrées | 100% |
| Titres de créances | 0% |
| Obligations | 0% |